



11 AOUT 2014

DIRECTION REGIONALE CENTRE-EST

Centre de Service Consommateurs  
03 55 66 45 00  
Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

Pour nous écrire :  
Saur - Service Réclamations Consommateurs  
TSA 70001  
54717 LUDRES CEDEX

Maurepas, le 17 juillet 2014

Pour gérer votre compte  
24h/24, 7j/7  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) Mon Espace Client

Vos réf :  
Objet : Votre dernier courrier

Monsieur,

Par votre dernier courrier, vous exprimez votre mécontentement concernant le tarif de l'eau. Vous demandez des explications complémentaires.

Tout d'abord, je tiens à vous présenter toutes mes excuses au nom de Saur pour notre délai de réponse. (6 mois...)

Les tarifs sont définis en accord avec votre Collectivité. Seule l'autorité délégante, c'est-à-dire la Collectivité en charge du service, a le pouvoir de déterminer le prix de l'eau. C'est pourquoi d'une commune à l'autre les tarifs sont variables. Ils diffèrent selon le contexte local et notamment le coût des investissements réalisés par la commune pour la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées. SAUR, en tant que délégataire, n'a ainsi pas le pouvoir de fixer les tarifs appliqués.

En ce qui concerne les redevances, je vous informe que depuis janvier 2008, les redevances versées aux agences de l'eau ont changé (loi n°2006-1772 du 30/12/2006). Désormais, dans la rubrique « Organismes Publics » de votre facture d'eau apparaissent deux lignes correspondant à :

Une redevance au titre de la lutte contre la pollution des eaux, applicable à tous les usagers qui consomment de l'eau potable et qui sont à l'origine du rejet dans le milieu naturel, qu'il s'agisse d'un réseau collectif ou d'une fosse septique.

Une redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées, applicables aux seuls abonnés raccordés (ou raccordables) à un réseau d'assainissement. (Redevance précédemment intégrée à la redevance de pollution).

Cette loi sur l'eau a pour objectif de doter la France des moyens nécessaires qui permettront d'atteindre le bon état des ressources en eau d'ici 2015. )!

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Service Reclamations

Si la réponse du Service Réclamations ne vous a pas donné satisfaction, vous pouvez réitérer votre demande en écrivant à Mme la Responsable Centre de Service Client.  
TSA 70001 - 54717 Ludres Cedex

